



Le SICTAME vous informe

www.sictame-unsatotal.org



Le message du CCE aux actionnaires de Total !

Observations¹ du CCE UES Amont Holding TOTAL pour l'Assemblée Générale mixte de Total SA du 16 mai 2008

Texte adopté, en réunion du 19 mars 2008, par 8 voix pour et 5 voix contre

« En prévision des assemblées générales d'actionnaires de Total du 16 mai 2008, les élus du Comité Central d'Entreprise attirent l'attention des actionnaires sur les points suivants qui concernent la pertinence de certaines orientations économiques, financières et sociales du Groupe ainsi que les risques que ces orientations peuvent faire peser à terme sur le Groupe.

Pour une meilleure gouvernance d'entreprise

Nous sommes convaincus qu'une gouvernance améliorée ne peut qu'être bénéfique à l'entreprise, à ses actionnaires et son personnel et, de façon plus générale, à l'ensemble des parties prenantes (stakeholders).

C'est pourquoi, comme il l'a fait ces deux dernières années, notre Comité Central d'Entreprise propose, à votre Assemblée Générale d'actionnaires, des résolutions visant à améliorer cette gouvernance au sein de Total.

En 2006, nous vous avons proposé une résolution visant à améliorer l'indépendance du Conseil d'Administration de votre société. Bien que non agréé par ce même Conseil, notre projet de résolution avait collecté près de 37% de voix, témoignant ainsi de sa pertinence. Alors que la sensibilité aux questions de gouvernance ne fait que croître, il nous a semblé intéressant de représenter ce même projet de résolution en enrichissant notablement l'exposé des motifs. Or, curieusement, le Président de votre société, qui en avait accepté l'inscription il y a 2 ans, en refuse à présent l'inscription à l'ordre du jour. Rappelons que l'an dernier, il avait déjà refusé d'inscrire à l'ordre du jour de votre assemblée les 2 projets de résolutions que nous avons préparés en vue d'améliorer la gouvernance d'entreprise ; il prétendit que ces résolutions ne relevaient pas de la compétence de l'Assemblée générale :

- la première visait à établir une plus grande transparence sur tous les éléments de rémunération de chacun des six membres du Comité Exécutif ;
- la seconde visait à mieux connaître le degré d'implication de chaque administrateur dans les travaux du Conseil et de ses Comités spécialisés.

Cette année, nous représentons la seconde de ces deux résolutions, mais sous la forme d'une modification des statuts, afin d'éviter, dans la mesure du possible, un refus de son inscription à l'ordre du jour de votre assemblée.

Avec votre appui, nous souhaitons faire progresser votre société vers une meilleure gouvernance et des pratiques en ce domaine plus conformes à vos attentes et à celles de l'ensemble des parties prenantes.

L'excellence des résultats

Depuis l'an 2000, Total bénéficie des synergies liées au rapprochement des 3 sociétés Total, PetroFina et Elf Aquitaine, ainsi que du maintien d'une conjoncture économique très favorable. De ce fait, ses résultats ont explosé, allant de record en record. C'est ainsi que le résultat net « ajusté », après un record de 12,6 milliards d'euros en 2006, s'est maintenu à 12,2 milliards d'euros en 2007 ; mais, exprimé en dollars, il a encore progressé de 6% en 2007 pour atteindre un nouveau record à 16,7 milliards de dollars.

¹ « Le comité peut formuler toutes observations utiles sur la situation économique et sociale de l'entreprise ; ces observations sont obligatoirement transmises à l'assemblée des actionnaires en même temps que le rapport du conseil d'administration ... » (Code du travail L 432-4).

Depuis sa mise en place et à l'initiative du SICTAME, le CCE de l'UES Amont Total utilise cette possibilité prévue par la loi. Pour la 5^{ème} année consécutive, le CCE a donc formulé des observations que l'employeur doit transmettre aux actionnaires.

On ne peut que se féliciter de **ces excellents résultats**, tout en rappelant qu'ils sont aussi en grande partie le **fruit du travail et de la qualité des équipes** et de ses capacités d'implication et d'innovation.

La nécessité d'un partage équitable

Il est normal que les actionnaires soient associés aux résultats de leur entreprise : ces dernières années, ils l'ont été plus que correctement. En effet, bien que la valeur de leur entreprise n'ait pas progressé en 7 ans - en raison notamment d'une politique de rachat d'actions, destructrice de valeur, et d'un niveau insuffisant d'investissements dans le passé - le montant des dividendes distribués a plus que doublé.

La rémunération des équipes dirigeantes (hors actions gratuites, options d'actions et engagements de retraite) a significativement évolué ces dernières années.

Depuis 4 ans, le retour à l'actionnaire dépasse largement le retour au personnel, ce qui permet de dire que le personnel revient à présent moins cher à l'entreprise que son actionnariat.

Ceci étant, **notre souci n'est pas d'opposer actionnaires et salariés**, qui sont deux composantes essentielles de l'entreprise, mais **d'obtenir un partage équitable** entre les actionnaires, les dirigeants (qui ont un peu trop tendance à s'octroyer la part du lion) et un personnel auquel on demande toujours plus d'efforts avec des contreparties toujours chichement comptées. Ces efforts sont clairement mis en évidence par les **gains de productivité** obtenus dans le secteur pétrolier, et ce dans un environnement où la complexité de la gestion des projets ne cesse de croître. Ces gains n'ont pas véritablement bénéficié au personnel. Les politiques salariales s'avèrent insuffisantes et pèchent par un excès d'individualisation qui contrarie le développement de l'esprit d'équipe nécessaire au maintien de l'efficacité et de la compétitivité des équipes.

En effet un partage plus équitable de la richesse créée par l'entreprise est nécessaire pour motiver les équipes et éviter les risques de 'fracture sociale' dans l'entreprise.

L'entreprise a cette capacité puisque, dans le cadre plus large du partage avec les pays producteurs, elle a su s'adapter et répondre aux nouvelles attentes et exigences de ces pays.

Dans le même esprit, l'entreprise devrait attacher une égale attention aux régions, notamment françaises, qui contribuent à son développement et à sa richesse.

Le rachat d'actions entrave la valorisation de l'entreprise

Au cours de 189 € - atteint le 12 septembre 2000 - Total valait 140 milliards d'euros.

A mi-mars 2008, après la division par 4 du titre intervenue en 2006 et au cours de 48 €, Total vaut 115 milliards d'euros. La valorisation à 140 € n'est atteinte que pour un cours de 58,40 €.

Le rachat d'actions n'a aucunement enrichi Total ni ses actionnaires.

Depuis l'an 2000, Total a racheté pour environ 27 milliards d'euros de ses propres actions afin de les annuler. Il a financé ces rachats, pour partie, par la cession d'actifs industriels dont, en particulier, des participations dans Sanofi.

La pertinence d'une telle politique de rachat d'actions fait clairement question, surtout quand on constate :

- la valorisation plus forte de l'action qu'aurait entraînée, avant l'envolée des cours du baril, le simple rachat de réserves pétrolières plutôt que celui d'actions ;
- que Sanofi dégage un résultat net de plus de 7 milliards d'euros pour un chiffre d'affaires de 28 milliards d'euros (contre 12,2 milliards de résultat net rapporté à un chiffre d'affaires de 159 milliards d'euros pour Total) ;
- la perte des complémentarités opérées dans la chaîne d'activités qui va du Pétrole à la Chimie et à la Pharmacie ;
- malgré quelques progrès récents, l'insuffisance des moyens consacrés aux efforts de recherche et de développement pour assurer à long terme le devenir énergétique, y compris par le recours à des énergies non pétrolières et l'utilisation de nouvelles technologies de combustion et de motorisation ;
- le développement de nouveaux concurrents puissants dont la stratégie s'inscrit dans une volonté géopolitique d'accès aux hydrocarbures : seule une expertise toujours accrue par l'expérience des équipes est susceptible d'assurer la pérennité de Total.

Cette politique de rachat d'actions est d'autant plus contestable, que l'un de ses principaux effets est de garantir, de manière plus certaine, des plus values aux personnes qui reçoivent des options d'actions, c'est à dire essentiellement à celles-là même qui dirigent l'entreprise. Les actionnaires devraient, à nos yeux, s'interroger sur des modalités innovantes de rémunération des dirigeants afin de limiter, autant que possible, certains effets pervers des modes actuels de rémunération des dirigeants.

L'excellence économique doit s'accompagner de l'excellence sociale et sociétale

Lorsqu'on est les premiers économiquement, il n'y a pas de honte à être les premiers socialement, ce qui n'est malheureusement pas le cas :

- l'insécurité sociale s'est largement accrue, avec notamment le développement des formes de travail précaire et en particulier une sous-traitance excessive qui conduit à une perte de savoir-faire, à une moindre capacité d'innovation et expose le groupe à perdre de son attractivité auprès des pays producteurs ;
- l'insuffisance des recrutements, alors que la charge de travail s'accroît, conduit à une détérioration des conditions de travail et nuit à l'efficacité des équipes.

C'est le manque de dialogue et la chicheté des propositions de la Direction qui conduisent aux conflits sociaux observés dans le Groupe Total. On peut aussi s'interroger sur la pertinence des pressions exercées sur certains sous-traitants, notamment en matière de prix, quand Total a tant de mal à utiliser au mieux les résultats dégagés.

Quelques autres considérations importantes

L'envolée des prix du baril impacte négativement le niveau de production et des réserves d'hydrocarbures de Total, en raison des contrats de partage de production et de 'buy back'.

En 2007 et après deux années de baisse, Total a enfin renoué avec la croissance de ses productions d'hydrocarbures et c'est fort bien. Cependant, **la croissance des productions ne peut être durable que si elle s'accompagne du renouvellement des réserves.** Or, dans un contexte de contrôle accru des ressources par les pays producteurs, le défi majeur auquel sont confrontés tous les pétroliers indépendants est l'accès à la ressource minière. C'est ainsi que, en 2007, les pétroliers indépendants n'ont pu renouveler entièrement leurs réserves. Total, qui s'en sort mieux que ses confrères, a un taux de renouvellement de réserves de 102% hors effet prix du baril et hors cessions et acquisitions, mais ce taux n'est plus que de 78% après prise en compte des effets prix et de seulement 23% après prise en compte des cessions et acquisitions (incluant l'effet du Venezuela).

L'objectif de croissance de production ne pourra être atteint que par des efforts et des investissements accrus en exploration-production et une maîtrise accrue des savoir-faire susceptibles de donner accès à la ressource minière. La hausse des investissements doit être réelle et ne pas simplement résulter de la hausse des coûts.

Il faut également préparer les personnels afin de gérer des projets de plus en plus complexes alors que le Groupe doit faire face à :

- des départs de salariés français (notamment, mais pas seulement, par un effet de pyramide des âges) parmi les plus expérimentés ;
- un besoin accru de personnel dans un environnement mondial où les ressources humaines spécialisées sont de plus en plus recherchées.

Dans ce contexte, **l'orientation très « pétrole » prise ces dernières années peut s'avérer à terme facteur de risque et de fragilisation.** Cette orientation a certes permis une amélioration des résultats, mais peut s'avérer insuffisante pour maintenir les résultats si l'accès à la ressource minière et au capital humain s'avère toujours plus difficile, alors que les actifs cédés (chimie ou pharmacie) auraient pu contribuer au maintien de ces résultats.

Total doit engager efforts et recherches pour prendre en compte la nécessité de la diversification énergétique, voulue par un nombre croissant de pays et de parties prenantes et s'investir dans les technologies et savoir-faire correspondants. Les efforts en ce sens sont encore bien trop timides, qu'il s'agisse du nucléaire, du charbon ou des énergies nouvelles ou renouvelables. On notera cependant un développement intéressant dans le secteur du gaz et de ses technologies, qui est porteur d'avenir.

Total continue de souffrir d'un déficit d'image. Pourtant, ce ne sont ni les déclarations de bonnes intentions ni les publications qui manquent. Il est bien d'afficher des objectifs ambitieux, y compris en matière sociétale et environnementale et nous adhérons à ces objectifs. Encore faut-il que, ensuite, les pratiques évoluent pour se mettre en adéquation avec les orientations et discours affichés, faute de quoi, c'est la crédibilité du Groupe qui risque d'en souffrir.

En conclusion, il nous paraît important que TOTAL infléchisse certaines de ses orientations économiques, financières ou sociales et notamment qu'elle :

- poursuive et accentue ses efforts pour accéder à la ressource minière et assurer le renouvellement des réserves en rapport avec les objectifs de production ;
- accroisse encore ses investissements et ses efforts de recherche, notamment en lien avec les nécessités d'accroître l'innovation et de diversifier le panier énergétique, dans un double objectif de pérennisation de l'entreprise et de développement durable ;
- conserve une diversité d'activités complémentaires de nature à absorber les inévitables variations cycliques et conjoncturelles et à garantir son devenir, compte tenu notamment d'un accès toujours plus difficile à la ressource minière ;
- mette fin à la sous-traitance abusive et réduise la pression excessive sur le personnel en opérant tous les recrutements nécessaires, afin de conserver et développer les compétences humaines, clés des succès futurs ;
- opère la remise à niveau du contrat social du personnel, en particulier en matière salariale, d'épargne, ainsi que de protection santé et retraite ;
- partage mieux les gains de productivité et associe mieux les salariés aux résultats et au développement de l'entreprise ;
- mette fin à sa coûteuse et stérile politique de rachat d'actions ;
- améliore sa gouvernance, ainsi que le degré d'indépendance de son Conseil d'administration ;
- fasse tous les efforts voulus pour assurer la conformité de ses pratiques avec ses discours. »

Outre les observations qu'il peut émettre, le CCE dispose d'autres moyens pour s'adresser aux actionnaires.

C'est ainsi que la loi du 15 mai 2001, relative aux nouvelles régulations économiques, lui ouvre la possibilité de « *requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées* » (Code du travail, L 432-6-1).

Le CCE UES Amont Total, toujours à l'initiative du SICTAME, utilise cette possibilité depuis 2006, aux fins notamment de **faire progresser la gouvernance d'entreprise**. En dépit de la censure que le Président du Conseil d'administration a cru bon d'appliquer à certains des projets de résolution, censure à la fois dénoncée et contestée par le CCE, plusieurs de ces résolutions ont pu être soumises aux votes des actionnaires et ont emporté d'excellents scores, même si aucune n'a pu pour l'instant être adoptée :

- en 2006 : résolution visant à améliorer l'indépendance du Conseil d'administration : 37 % de votes pour ;
- en 2007 :
 - . résolution visant à améliorer le processus de désignation de l'administrateur élu au titre de l'actionnariat salarié : 43 % de votes pour ;
 - . résolution visant à l'attribution d'actions gratuites à tout le personnel : 53,5 % de voix pour (l'adoption de cette résolution nécessitait une majorité qualifiée des 2/3)
- cette année, le CCE présente 4 projets de résolutions, dont 3 relatives à la gouvernance d'entreprise. Le Conseil de surveillance du FCPE Total Actionnariat France les reprend à son compte et les présente aussi. Le Président du Conseil d'administration rejette la première de ces 4 résolutions, pourtant similaire à la résolution présentée en 2006 qui visait à améliorer l'indépendance du Conseil d'administration. Au final, ce sont donc 3 résolutions présentées par le CCE et le Conseil de surveillance du fonds Total Actionnariat France, dont celle concernant **l'attribution d'actions gratuites à tout le personnel**, qui seront soumises aux votes des actionnaires ce 16 mai.

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter :

à La Défense : Bureau 4E41 Tour Coupole ou Bureau F101 à Galilée ; à Pau : Bureau F16 CSTJF ; à Lacq : local SICTAME
Ou téléphonez au : 01.47.44.61.71 ou 01.41.35.75.93 à Paris, au : 05.59.83.57.89 à Pau ou au : 05.59.92.28.47 à Lacq

Le Syndicat , c'est vous ! Pour nous rejoindre ou nous soutenir, retournez ce bulletin au SICTAME-UNSA-TOTAL

Bureau 4E41 Tour Coupole à Paris (Tél. : 01.47.44.61.71), Bureau F16 CSTJF à Pau (05.59.83.57.89), ou SICTAME à Lacq (05.59.92.28.47)
NOM.....Prénom..... Lieu de travail : Tél. :
Souhaite rencontrer un responsable du SICTAME (ou/et) Souhaite adhérer au SICTAME-UNSA-TOTAL